



MAIRIE
PULIGNY-MONTRACHET

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 129-2023

Arrêté Portant réglementation : Place du Pasquier de la Fontaine

Alexandra PASCAL, Maire de la Commune de PULIGNY-MONTRACHET

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82_213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Règlement Général de voirie du 17 Juin 1964 relatif à la conversation et à la surveillance des voies communales,

VU la demande reçue par Sogelink, le 20 Octobre 2023, par l'entreprise **SARL VERCELLI située 36 Avenue du 4 Septembre 71240 SENNECEY-LE-GRAND** afin de réaliser des travaux de rénovation pour le compte de l'hôtel COMO Le Montrachet situé au n° 10 Place du Pasquier de la Fontaine, **à compter du Vendredi 03 Novembre 2023 et jusqu'au Jeudi 30 Mai 2024**,

Afin de réaliser les travaux de rénovation à l'hôtel COMO Le Montrachet, la circulation et le stationnement doivent être réglementés,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'entreprise **SARL VERCELLI** est autorisée à occuper le domaine public (échafaudages) afin de réaliser les travaux de rénovation pour l'hôtel COMO Le Montrachet au n° 10 **Place du Pasquier de la Fontaine**.

Article 2 : La circulation et le stationnement doivent être réglementés :

la CIRCULATION sera RÉDUITE et le STATIONNEMENT sera INTERDIT :

en face du n° 10 Place du Pasquier de la Fontaine, à compter du :

Vendredi 03 Novembre 2023 et jusqu'au Jeudi 30 Mai 2024

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise **SARL VERCELLI située 36 Avenue du 4 Septembre 71240 SENNECEY-LE-GRAND**, demandeur.

Article 4 : Le droit des riverains sera respecté.

Article 5 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état après les travaux.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché par la commune.

Article 7 : Le présent arrêté sera adressé à l'entreprise SARL VERCELLI, à l'hôtel COMO Le Montrachet et à la Gendarmerie de NOLAY, qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Puligny-Montrachet, le 31 Octobre 2023.

2 Place du Pasquier de la Fontaine, 21190 Puligny-Montrachet
Tél. : 03 80 21 31 37 - Email : mairie.puligny-montrachet@wanadoo.fr

Madame Le Maire,

Alexandra PASCAL.

